

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2505

15 septembre 2015

SOMMAIRE

Becker S.à r.l.	120194	ROYAL LUX SERVICES S.à r.l.	120237
Behomerent S.A.	120194	SEB 10 - SICAV - FIS	120234
Betsah S.A.	120194	Siboney Services S.A.	120236
BGE Management S.à r.l.	120195	SSCP Eleanor S.à r.l.	120214
Business Corporate Luxembourg S.A.	120195	Stonebridge Re S.A.	120222
Carbery Luxembourg S.à r.l.	120195	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl ..	120229
Carbery Luxembourg S.à r.l.	120195	Valley Park	120197
Cedar Partners S.A.	120195	Vandemoortele International Finance S.A. ..	120201
Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l.	120196	Vato International S.A.	120199
Cerberus Lux GP S.à r.l.	120240	VCL	120199
Cityhold Propco 10 S.à r.l.	120229	VEDF (Luxembourg) P5 S.à r.l.	120199
C.J.M.F. S.à r.l.	120194	VEDF (Luxembourg) P6 S.à r.l.	120200
Clariter SPV1	120196	Verdala S.A.	120200
Clarity financial S.à r.l.	120196	Verdana S.A.	120200
Colonnade Insurance S.A.	120222	Via (Lux) 1 S.à r.l.	120201
Color Holding S.à r.l.	120197	Via (Lux) 2 S.à r.l.	120201
Comptoir Electrique d'Esch S.A.	120197	Via (Lux) 5 S.à r.l.	120198
Confiserie de Luxembourg s.à r.l.	120196	Via (Lux) 6 S.à r.l.	120198
Cork International S.A.	120197	VICTAULIC International S.à r.l.	120198
Corporación Ezentis Internacional S.à r.l. ..	120202	Videopress S.A.	120199
Epicerie Francelos S.à r.l.	120232	VO Consulting Lux S.A.	120200
LNJ Participations S.A.	120240	Vonadu	120199
Proconsulence	120201	Vortec S.A.	120198
Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF	120201	Washington Investment Luxembourg S.à r.l.	120200
		WT 9 - SICAV-FIS	120234

Behomerent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 81.239.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 22 juillet 2015

Ont assisté à la réunion: Monsieur Willem Adriaanse

Monsieur Joannes de Moor

Madame Jocelyne Reding

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui est tenu à Luxembourg en date du 22 juillet 2015, d'accepter le mandat suivant:

Nouveau mandat: Mr. Joannes de Moor, Withoeflei 65, B-2920

Kalmthout (Belgique): administrateur et administrateur-délégué

Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125930/17.

(150137556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

C.J.M.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 64, rue du dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 187.752.

—
Extrait de la cession de parts

Il en résulte d'une cession de parts que:

Madame Maria Anaide REIS DA SILVA TORRAO, née le 1^{er} août 1975 à Povoia de Varzim (Portugal), demeurant à L-2128 Luxembourg, 49, rue Marie Adelaide

a cédé 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée C.J.M.F, établie et ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 64, Rue du X Octobre, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B187752, à

Madame Ana Maria VAZ DA SILVA, ouvrière, née le 29 mai 1979 à Strasbourg (France), demeurant à L-4670 Luxembourg, 103, rue de Soleuvre.

COMPTABILITE STC SARL

MANDATAIRE

Référence de publication: 2015125957/17.

(150138216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.168.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015125927/10.

(150137552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Betsah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 14.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125935/10.

(150137630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Carbery Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 156.940.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les administrateurs de la Société en date du 22 juillet 2015 que le siège social de la Société sera transféré au 20 rue de Peupliers, L-2328 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125963/13.

(150138189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Business Corporate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125955/10.

(150137731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Carbery Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125962/10.

(150137984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

BGE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125936/10.

(150137637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cedar Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Référence de publication: 2015125968/11.

(150138121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 96.250,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015125969/13.

(150138006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Clarity financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 164.822.

Il résulte des résolutions écrites du 24 juin 2015 des associés que la Société a été notifiée de la cession de:

(I) 2.087.500 parts sociales de la Société par M. Louis David Zuckerbraun, agissant comme cédant, à Batavia Lugduno, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

(II) 2.087.500 parts sociales de la Société par M. Louis David Zuckerbraun, agissant comme cédant, à Ishti, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

(III) 2.487.500 parts sociales de la Société par M. Louis David Zuckerbraun, agissant comme cédant, à Carlisle Holding Company, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

(IV) 2.087.500 parts sociales de la Société par M. Marc Teplitsky, agissant comme cédant, à DELM, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

(V) 412.500 parts sociales de la Société par M. Marc Teplitsky, agissant comme cédant, à Carlisle Holding Company, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015126002/22.

(150138008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Confiserie de Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 105.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126009/9.

(150137838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Clariter SPV1, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 164.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/07/2015.

Référence de publication: 2015126001/10.

(150137703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cork International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 136.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement au siège social de la société le 10 juillet 2015 à 09.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur suivant:

- M. Alexis Kamarowsky avec effet au 10 juillet 2015,

L'Assemblée accepte la nomination de l'Administrateur suivant:

- Mme Alessia Arcari, née le 23 juillet 1979 à Neuilly-sur-Seine (F), avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 10 juillet 2015. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2019

Les administrateurs de la société, Mr Federigo Carmizzaro di Belmontino et Jean Marc Debaty ont pour nouvelle adresse 11, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015126012/21.

(150138156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Comptoir Electrique d'Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 139.175.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126008/10.

(150137884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Color Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 83.100,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 177.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015126006/10.

(150138597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Valley Park, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 72.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2015

Il résulte du conseil d'administration tenu en date du 15 mai 2015 la décision suivante:

- Renouveler à la fonction de délégué à la gestion journalière Monsieur Richard Rommelfanger, ayant son adresse au 36, Rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126897/13.

(150137886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vortec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 190.092.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 09 juin 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2019;
- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Marc Schintgen au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126896/18.

(150138014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Via (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 190.705.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126895/11.

(150138143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Via (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 190.736.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126894/11.

(150138144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.506.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Victaulic International S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Proxy Holder

Référence de publication: 2015126909/14.

(150138035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VEDF (Luxembourg) P5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.213.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg..

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015126905/12.

(150138302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour VCL

Référence de publication: 2015126904/11.

(150138225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vato International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015126902/10.

(150138474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vonadu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 21, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 74.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour compte de Vonadu Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015126919/12.

(150138222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Videopress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 37.566.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126910/9.

(150138632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 157.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126920/10.

(150138661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VO Consulting Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.459.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126918/9.

(150138580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Verdala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.910.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126907/10.

(150137466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VEDF (Luxembourg) P6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 187.211.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015126906/12.

(150138277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Verdana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Verdana S.A.**Société anonyme**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015126891/13.

(150137778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Via (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.311.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126892/11.

(150138146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Via (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.669.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126893/11.

(150138145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126900/9.

(150137720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Proconsulence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6646 Wasserbillig, 29, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 197.340.

Par la présente, la Société Proconsulence SARL fait part du changement d'adresse de l'associé et du gérant Monsieur Prosper Henri. La nouvelle adresse se situe à L-8311 Capellen, 75, route d'Arlon.

Pour la Société Proconsulence SARL

Référence de publication: 2015127742/10.

(150136992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.607.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUERCUS ASSETS SELECTION S.C.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015127752/12.

(150136201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Corporación Ezentis Internacional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.112.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.848.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,
Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at rue 6 Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mrs Clara Herrenschildt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 15 July 2015.

The said power of attorney, initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Corporación Ezentis Internacional S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 The Company shall at all times maintain its Registered Office and center of main interests (as that term is used in article 3(1) of Council Regulation (EC) No 1346/2000 on insolvency proceedings) in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.5 The Company may only have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and not abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg

Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS. that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is nineteen million one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 19,112,500.-) divided into nineteen million one hundred twelve thousand five hundred (19,112,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.3 To the fullest extent permitted by Luxembourg law, a Shareholder shall not, in relation to any Share:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
- (b) create or permit to subsist any encumbrance over it;
- (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share; or
- (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,

without the prior consent in writing of the Sole Manager, or if the Company has more than one Manager, the Board of Managers.

7.4 The Company's shareholders' register shall be kept at all times at the Registered Office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or, for so long as a security interest (gage) is in place in respect of the Shares, it shall be kept by a custodian (séquestre) in accordance with the terms of a custody agreement entered into by and between the security taker, the security provider and the Company. The Company's shareholders' register may be examined by any Shareholder on request.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. At all times, a majority of Managers shall be Luxembourg residents.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager". The Sole Manager will at all times be tax resident in Luxembourg.

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will be divided into class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers"), whereby the Class B Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg. The Class A Managers and the Class B Managers will collectively constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.1.2 if the Company has more than one (1) Manager, the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

10.1.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager and shall, except for what is permitted under Article 12.5, at all times be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers will hold at least four (4) Board Meetings per year. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board

Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements):

12.3.1 at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5;

12.3.2 the majority of the Managers so present or participating are Class B Managers and in the case only two Managers are so present or participating, both are Class B Managers; and

12.3.3 a Class B Manager may only be represented by another Class B Manager.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers, and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, with at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager voting in favour.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office. For this purpose, such a meeting shall always be initiated from the registered office of the Company in Luxembourg.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Class B Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on June 30, and if such day is a public holiday on the next following business day.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, nineteen million one hundred twelve thousand five hundred (19,112,500) shares have all been subscribed by Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., prenamed and represented as said before.

All the shares subscribed have been fully paid up by:

1. a contribution in cash of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) (the "Contribution in Cash"); and
2. a contribution in kind of:
 - three thousand ten (3,010) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Avanzit Instalaciones e Ingeniería, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Polígono Guardiel, s/n, parcela 146, Guarromán, Jaén, Spain and registered with the Mercantile Registry of Jaén, tomo 274, folio 208, hoja J-10.036, inscripción 1^a ;
 - six hundred ten thousand nine hundred forty eight (610,948) shares having a nominal value of one euro and point four five seven six one zéro eight (EUR 1.14576108) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Tecnología, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 4.223, folio 85, hoja M-32.655, inscripción 1^a ;
 - one thousand (1,000) shares having a nominal value of three euros (EUR 3.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Internacional, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 31.333, folio 1, hoja M-563996, inscripción 1^a ;
 - one thousand (1,000) shares having a nominal value of three euros point zero zero five zero six (EUR 3.00506) each, that the Founding Shareholder currently holds in Moraleja Solar I, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 25.889, folio 9, hoja M-466667, inscripción 1^a ;

- one million four hundred thousand (1,400,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Gestión de Redes, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Isaac Newton s/n, Parque Tecnológico, Tres Cantos, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 18.759, folio 57, hoja M-326938;

- one hundred fifty thousand two hundred (150,200) shares having a nominal value of forty euro cents (EUR 0.40) each, that the Founding Shareholder currently holds in Naverggi, S.A., a joint-stock company (sociedad anónima) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 24.948, folio 140, hoja M-449.244, inscripción 1^a ;

- one million three hundred seventy thousand seven hundred twenty seven (1,370,727) shares having a nominal value of three euros and ten cents (EUR 3.10) each, that the Founding Shareholder currently holds in Calatel Andalucía, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Acústica nº 24, planta 5^a, edificio Puerta de Indias, Seville, Spain and registered with the Mercantile Registry of Seville, tomo 5205, folio 202, hoja SE-85.484;

- twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of three euros point zero zero five zero six (EUR 3.00506) each, that the Founding Shareholder currently holds in Avanzit Infraestructuras y Servicios, S.A. a joint-stock company (sociedad anónima) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 21.807, folio 114, hoja M-388.505.

representing in each case the entire share capital of each the above mentioned companies and such contributions (together referred to as the "Contribution in Kind"), being evaluated at fifty-eight million four hundred eighty-eight thousand thirty-one euros and seventeen cents (EUR 58,488,031.17).

The Contribution in Cash and the Contribution in Kind, having a total value of fifty-eight million five hundred three thousand thirty one euros and seventeen cents (EUR 58,503,031.17), will be allocated as follows: (i) nineteen million one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 19,112,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-nine million three hundred ninety thousand five hundred thirty-one euros and seventeen cents (EUR 39,390,531.17) shall be allocated to the share premium account of the Company. The proof of the existence and of the value of the Contribution in Cash and of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand eight hundred euros (EUR 7,800.-).

General meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Corporación Ezentis Holdco S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed Class A Manager of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Manuel García-Durán de Bayo, born in Madrid (Spain), on October 11, 1955, with professional address at Calle Prim, 19, Madrid (Spain).

3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Joel Cárdenas San Martín, born in Bilbao (Spain), on March 3, 1978, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Mrs. Mariana Bárbara de Sá Morais Carneiro Veríssimo Da Cunha, born in Lisboa (Portugal), on February 25, 1979, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

ici représentée par Madame Clara Herrenschmidt, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 15 juillet 2015.

La dite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont établis comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Corporación Ezentis Internacional S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;
ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 La Société maintiendra à tout moment son Siège Social et le centre des intérêts principaux (tel que ce terme est utilisé dans l'article 3(1) du Règlement du Conseil (CE) No 1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité) au Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales qu'au Grand-Duché de Luxembourg et pas à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou autrement) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, fusionner, entreprendre une consolidation et de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, donner à bail, échanger, mettre en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions cent douze mille cinq cents euros (19.112.500,- EUR) représenté par dix-neuf millions cent douze mille cinq cents (19.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de la Loi de 1915 et de la disponibilité de fonds tel que déterminé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur base de comptes intermédiaires applicables.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, autrement qu'en raison de décès, à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales aient approuvé la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.3 Dans la mesure permise par la Loi Luxembourgeoise, un Associé ne peut pas en ce qui concerne toute Part Sociale:

(a) vendre, attribuer, céder ou autrement en disposer;

(b) créer ou autoriser toute charge sur celle-ci;

(c) instruire et décider (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne reçoive cette Part Sociale ou transfère son droit de recevoir cette Part Sociale;

(d) conclure tout contrat relatif aux votes ou tous autres droits attachés à la Part Sociale; ou

(e) accepter, sous réserve ou non de toute condition suspensive ou résolutoire, d'entreprendre tout ce qui précède, sans le consentement préalable écrit du Gérant Unique, ou si la Société a plus d'un Gérant, du Conseil de Gérance.

7.4 Le registre des associés de la Société devra être conservé à tout moment au Siège Social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, ou, aussi longtemps qu'un gage est en place pour ce qui est des Parts Sociales, il devra être conservé par un séquestre conformément aux termes d'une convention de séquestre conclu entre le créancier gagiste, le constituant du gage et la Société. Le registre des associés de la Société peut être examiné par tout Associé sur demande.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. A tout moment, la majorité des Gérants doivent être résidents au Luxembourg.

8.2 Si la Société est gérée à un moment donné par seulement un (1) Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique". Le Gérant Unique sera à tout moment un résident fiscal au Luxembourg

8.3 Si la Société est gérée de temps en temps par plus d'un (1) Gérant, ils seront divisés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"), et les Gérants de Catégorie B doivent à tout moment être résidents fiscaux au Luxembourg. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ensemble constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour n'importe quelle raison par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société a seulement un (1) Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à la décision des Associés.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.1.2 si la Société a plus d'un (1) Gérant, la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B;

10.1.3 la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de ce mandataire et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant et seront tenues, excepté pour ce qui est autorisé selon l'Article 12.5, à tout moment au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance tiendra au moins quatre (4) Réunions du Conseil de Gérance par an. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions de formabilités et de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Gérance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas toute autre personne) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour participer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un Gérant à une Réunion du Conseil de Gérance à condition que (sans préjudice aux exigences de quorum):

12.3.1 au moins deux (2) Gérants sont présents physiquement à une Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5;

12.3.2 la majorité des Gérants ainsi présents ou participant soient des Gérants de Catégorie B et dans le cas où seulement deux Gérants sont ainsi présents ou participants, les deux soient des Gérants de Catégorie B; and

12.3.3 Un Gérant de Catégorie B peut seulement être représenté par un autre Gérant de Catégorie B.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants, et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, avec au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B votant en faveur.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente en personne à cette réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour les besoins de ces Statuts, considérées comme étant valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de Gérants (ou leur représentant) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée s'être tenue au siège social. A cette fin, une telle réunion devra toujours être initiée depuis le Siège Social de la Société au Luxembourg.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants est aussi valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance devront être signés, et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance peuvent être certifiés par tout Gérant de Catégorie B présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés valablement adoptées immédiatement après réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, indépendamment que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année selon l'article 196 de la Loi de 1915 le 30 juin et si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq (5) pourcent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient retirés de(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi dressés, les dix-neuf millions cent douze mille cinq cents (19.112.500) parts sociales ont toutes été souscrites par Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., pré-désignée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par:

1. un apport en numéraire de quinze mille euros (15.000,- EUR) (l'"Apport en Numéraire"); et
2. un apport en nature de:

- trois mille dix (3.010) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Avanzit Instalaciones e Ingeniería, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Polígono Guardiel, s/n, parcela 146, Guarromán, Jaén, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Jaén, tome 274, folio 208, feuille J-10.036, inscription 1^a ;

- six cent dix mille neuf cent quarante-huit (610.948) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et un quatre cinq sept six un zéro huit centimes (1,14576108 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Tecnología, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 4.223, folio 85, feuille M-32.655, inscription 1^a ;

- mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros (3,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Internacional, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 31.333, folio 1, feuille M-563996, inscription 1^a ;

- mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et zéro zéro cinq zéro six centimes (3,00506 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Moraleja Solar I, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 25.889, folio 9, feuille M-466667, inscription 1^a ;

- un million quatre cents mille (1.400.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Gestión de Redes, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Isaac Newton s/n, Parque Tecnológico, Tres Cantos, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 18.759, folio 57, feuille M-326938;

- cent cinquante mille deux cents (150.200) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante centimes d'euro (0,40 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Naverggi, S.A., une sociedad anónima constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 24.948, folio 140, feuille M-449244, inscription 1^a ;

- un million trois cent soixante-dix mille sept cent vingt-sept (1.370.727) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et dix centimes (3,10 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Calatel Andalucía, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Acústica n° 24, planta 5^a, edificio Puerta de Indias, Seville, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Seville, tome 5205, folio 202, feuille SE-85484;

- vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et zéro zéro cinq zéro six centimes (3,00506 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Avanzit Infraestructuras y Servicios, S.A., une sociedad anónima constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 21.807, folio 114, feuille M-388505.

représentant dans chaque cas le capital social en entier de chacune des sociétés susmentionnées et ces apports (ensemble désignés comme l'"Apport en Nature"), étant évalué à cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trente-et-un Euros et dix-sept centimes (EUR 58.488.031,17).

L'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature, ayant une valeur totale de cinquante-huit millions cinq cent trois mille trente-et-un Euros et dix-sept centimes (EUR 58.503.031,17), sera alloué comme suit: dix-neuf millions cent douze mille cinq cents euros (19.112.500,- EUR) sera alloué au capital social émis de la Société et trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-et-un euros et dix-sept centimes (39.390.531,17 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature et de l'Apport en Numéraire a été produite au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

Assemblée générale de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:
- M. Manuel García-Durán de Bayo, né à Madrid (Espagne), le 11 octobre 1955, résidant professionnellement au Calle Prim, 19, Madrid (Espagne);
3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de Catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:
 1. M. Joel Cárdenas San Martín, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 2. Mme Mariana Bárbara de Sá Morais Carneiro Veríssimo Da Cunha, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015126013/675.

(150138726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

SSCP Eleanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 198.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; and

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey;

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of two proxies under private seal given on July 21, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may in particular take participations in the Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") SSCP Eleanor Holdings S.C.A. and it may act as its general partner ("gérant commandité").

2.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.4 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

2.5 The Company may also enter into any fiduciary arrangement and act as a fiduciary agent.

2.6 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.8 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "SSCP Eleanor S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 14:30.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director

(gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	7,415	EUR 7,415.-	59.32%
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	5,085	EUR 5,085.-	40.68%
TOTAL	12,500	EUR 12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an unlimited period:

- Chris Black, born on 16 September 1976 in Chertsey, United Kingdom, with professional address at 2, Basil Street, London SW3 1AA, United Kingdom;

- Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16165) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; et

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16166) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey,

ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 21 juillet 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut notamment prendre des participations dans la société en commandite par actions SSCP Eleanor Holdings S.C.A. et agir, le cas échéant, comme gérant commandité de cette société.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.4 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le "Sociétés du Groupe") et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe

2.5 La Société peut également conclure toute convention fiduciaire et agir en tant qu'agent fiduciaire.

2.6 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.8 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "SSCP Eleanor S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra

rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou audiovisuelle ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin, à 14:30.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31^{ème} décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ainsi établis, la partie a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	7.415	7.415,- EUR	59,32%
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	5.085	5.085,- EUR	40,68%
TOTAL	12.500	12.500,- EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période illimitée:

- Chris Black, né le 16 septembre 1976 à Chertsey, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2, Basil Street, Londres SW3 1AA, Royaume-Uni;
- Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 juillet 2015. GAC/2015/6429. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126797/450.

(150138398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Colonnade Insurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Stonebridge Re S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of July.

Before, Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Stonebridge Re S.A., a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 61605 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 November 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 on 13 February 1998. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 March 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1644 on 26 June 2014.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Sara Lecomte in the chair, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Anaïs DEYGLUN, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman STATES what follows to the meeting:

On 25 March 2014, a General Meeting of the Shareholders has been held before Maître Joseph ELVINGER, Notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1644 on 26 June 2014, deed numbered 68422 in his répertoire, registered in Luxembourg Actes Civils on 20 June 2014, Relation: LAC/2014/14225, file with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg on 22 April 2014 under filing reference: 2014056811/170, dépôt L140064826; thus meeting enacting the restatement of articles 5 and 6 of the Articles of Association who have to be read since then as follows:

“ **Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board of Directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors. In case of absence of the chairman, the Board of Directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The Board of Directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors or for other matters as may be specified by the Board of Directors.

Art. 6. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by the Law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the Company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

A director may represent more than one director.

The Board of Directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any meeting of the Board of Directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote of the directors participating to the meeting or duly represented thereto.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the Board of Directors by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification from Luxembourg.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Decisions of the Board of Directors are taken by the majority of votes.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.”

The Chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The represented shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxy of the represented shareholder and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the appearing person will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital are duly represented at the present meeting. The shareholder represented declare that he have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 1 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be Colonnade Insurance S.A. (the “Company”).

2. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company regarding the Company’s corporate purpose which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the carrying , for itself, for its group entities and on behalf of third parties, including but not limited to foreign and national entities, mutual insurance associations or any other third party, any and all insurance and coinsurance operations in all branches, but excluding any life insurance business, this either within the countries of the European Union or within third party countries, subject to the necessary notifications and/or authorizations, whereby the Company may refer to any national or foreign insurance broker or other national or foreign intermediaries of the insurance sector, as it deems fit; to hold direct or indirect participation in any companies or undertakings which have the same or a similar corporate object or which might promote the development of its activities and to provide to other insurance companies or to mutual insurance associations any technical or professional assistance or any agency, management and advisory services relating to the insurance business.

In addition the Company may carry out any and all transactions, activities and investment activities in securities, the areas of movable and real estate, hold directly or indirectly participations in companies or entities undertaking commercial, industrial, financial or other transactions, and may carry out any other activities which are ancillary, incidental or otherwise related to its corporate object as described above, or which may have a positive impact on the achievement or development of its corporate object.”.

3. Reduction of the Company’s share capital by an amount of one hundred seventeen million two hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five point thirty-nine dollars of the United States of America (USD 117,284,425.39) so as to reduce it from its current amount of one hundred seventeen million two hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five point thirty-nine dollars of the United States of America (USD 117,284,425.39) to zero dollar of the United States of America (USD 0) through the cancellation of all the ordinary shares in the share capital of the Company, following their redemption.

4. Conversion of the currency of the Company’s share capital from United States Dollars (USD) to Euro (EUR).

5. Increase of the share capital of the Company from its current amount of zero euro (EUR 0) up to nine million five hundred thousand euro (EUR 9,500,000) through the issue of nine million five hundred thousand (9,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, paid up by a contribution in cash of an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-).

6. Subsequent amendment of Article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

7. Reduction of the legal reserve.

8. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 1 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be Colonnade Insurance S.A. (the “Company”).”.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the carrying , for itself, for its group entities and on behalf of third parties, including but not limited to foreign and national entities, mutual insurance associations or any other third party, any and all insurance and coinsurance operations in all branches, but excluding any life insurance business, this either within the countries of the European Union or within third party countries, subject to the necessary notifications and/or authorizations, whereby the Company may refer to any national or foreign insurance broker or other national or foreign intermediaries of the insurance sector, as it deems fit; to hold direct or indirect participation in any companies or undertakings which have

the same or a similar corporate object or which might promote the development of its activities and to provide to other insurance companies or to mutual insurance associations any technical or professional assistance or any agency, management and advisory services relating to the insurance business.

In addition the Company may carry out any and all transactions, activities and investment activities in securities, the areas of movable and real estate, hold directly or indirectly participations in companies or entities undertaking commercial, industrial, financial or other transactions, and may carry out any other activities which are ancillary, incidental or otherwise related to its corporate object as described above, or which may have a positive impact on the achievement or development of its corporate object.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to reduce the Company’s share capital by an amount of one hundred seventeen million two hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five point thirty-nine dollars of the United States of America (USD 117,284,425.39) so as to reduce it from its current amount of one hundred seventeen million two hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five point thirty-nine dollars of the United States of America (USD 117,284,425.39) to zero dollar of the United States of America (USD 0) through the cancellation following their redemption of all the ordinary shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to convert, with immediate effect, the currency in which the share capital of the Company is denominated from United States Dollars (USD) to Euro (EUR).

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company’s share capital by an amount of nine million five hundred thousand euro (EUR 9,500,000.-), from its current amount of zero euro (EUR 0) up to nine million five hundred thousand euro (EUR 9,500,000.-) through the issue of nine million five hundred thousand (9,500,000) shares, with an accounting par value of one euro (EUR 1.-) each.

The nine million five hundred thousand (9,500,000) new shares issued have been entirely subscribed by Stonebridge Holding S.à r.l., here represented by Sara Lecomte, prenamed, by a virtue of a proxy under private seal of 21 July 2015.

The shares so subscribed have been paid-up by a contribution in cash consisting of a United States Dollars (USD) equivalent amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) representing twenty-six point three per cent (26.3%) of the subscribed share capital; so that the amount of a United States Dollars (USD) equivalent amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The Company's capital is set at nine million five hundred thousand euro (EUR 9,500,000.-), represented by nine million five hundred thousand (9,500,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; (the "Ordinary Shares").”

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing the extraordinary general meeting of the Company resolves to reduce the legal reserve to nine hundred fifty thousand euro (EUR 950,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Devant Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de Stonebridge Re S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 61605 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 février 1998, numéro 95. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 juin 2014, numéro 1644.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le Président qui nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Anaïs DEYGLUN, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président EXPOSE ce qui suit à l'Assemblée:

En date du 25 mars 2014, une assemblée générale des Actionnaires de la Société s'est tenue pardevant Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1644 en date du 26 juin 2014, acte numéro 68422 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 juin 2014, Relation: LAC/2014/14225, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 22 avril 2014 sous la référence de publication: 2014056811/170, dépôt L140064826; assemblée générale actant la refonte des articles 5 et 6 des statuts qui doivent depuis lors se lire comme suit:

« **Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Leur mandat ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas). La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (le cas échéant) pourra, à tout moment et ad nutum démettre chaque administrateur de ses fonctions et le remplacer.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante selon les dispositions de la Loi.

Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du président, le Conseil d'Administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Le Conseil d'Administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque Conseil d'Administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux administrateurs oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification depuis Luxembourg.

Une telle participation à une réunion du Conseil d'Administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.»

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire sous-signé. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant, restera également annexée au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 1 paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination Colonnade Insurance S.A. (la "Société").».

2. Modification de l'Article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est d'effectuer pour son propre compte, pour les entités du groupe et pour le compte de tiers, y compris mais non limité à des entités étrangères ou nationales associations mutuelles d'assurances ou toute autre tierce partie, chaque et toute opérations d'assurance ou de coassurance dans toutes branches, mais sous l'exclusion de toute activité d'assurance-vie, ceci soit dans les pays de l'Union Européenne soit dans des pays tiers, sous réserve des notifications et autorisations nécessaires, la Société pouvant avoir recours à tout courtier en assurance (insurance broker) ou tout autre intermédiaire national ou étranger du secteur des assurances, comme lui semble opportun; de détenir directement ou indirectement une participation dans une société ou entreprise ayant le même ou un objet social similaire ou qui pourrait promouvoir le développement de ses activités et de fournir à d'autres sociétés d'assurance ou d'associations mutuelles d'assurance toute assistance technique ou professionnelle ou tous services d'agence, de gestion ou de conseil en relation avec les affaires d'assurance.

De plus la Société peut effectuer chacune et toute transaction, activité ou activités d'investissement dans des titres, dans les domaines de l'actif mobilier et immobilier, détenir directement ou indirectement des participations dans des sociétés ou entreprises entreprenant des transactions commerciales, industrielles, financières ou autres et effectuer toute autre activité accessoire, incidente ou autrement liées à son objet social tel que décrit ci-dessus ou qui pourraient avoir un impact positif sur la réalisation ou le développement de son objet social.».

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 117.284.425,39) pour le réduire de son montant actuel de cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 117.284.425,39) à zéro dollar des États-Unis d'Amérique (USD 0) par l'annulation de la totalité des actions ordinaires à rachat obligatoire des actions ordinaires dans le capital social de la Société, suite à leur rachat.

4. Modification de la devise dans laquelle le capital social de la Société est libellé de dollar des États-Unis d'Amérique (USD) en euro (EUR).

5. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de zéro euro (EUR 0) jusqu'à celui de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000,-), par l'émission de neuf millions cinq cent mille (9.500.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

6. Modification subséquente de l'Article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société.

7. Réduction de la réserve légale.

8. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire ayant entendu l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 1 paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination Colonnade Insurance S.A. (la "Société").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est d'effectuer pour son propre compte, pour les entités du groupe et pour le compte de tiers, y compris mais non limité à des entités étrangères ou nationales associations mutuelles d'assurances ou toute autre tierce partie, chaque et toute opérations d'assurance ou de coassurance dans toutes branches, mais sous l'exclusion de toute activité d'assurance-vie, ceci soit dans les pays de l'Union Européenne soit dans des pays tiers, sous réserve des notifications et autorisations nécessaires, la Société pouvant avoir recours à tout courtier en assurance (insurance broker) ou tout autre intermédiaire national ou étranger du secteur des assurances, comme lui semble opportun; de détenir directement ou indirectement une participation dans une société ou entreprise ayant le même ou un objet social similaire ou qui pourrait promouvoir le développement de ses activités et de fournir à d'autres sociétés d'assurance ou d'associations mutuelles d'assurance toute assistance technique ou professionnelle ou tous services d'agence, de gestion ou de conseil en relation avec les affaires d'assurance.

De plus la Société peut effectuer chacune et toute transaction, activité ou activités d'investissement dans des titres, dans les domaines de l'actif mobilier et immobilier, détenir directement ou indirectement des participations dans des sociétés ou entreprises entreprenant des transactions commerciales, industrielles, financières ou autres et effectuer toute autre activité accessoire, incidente ou autrement liées à son objet social tel que décrit ci-dessus ou qui pourraient avoir un impact positif sur la réalisation ou le développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 117.284.425,39) pour le réduire de son montant actuel de cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq virgule trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 117.284.425,39) à zéro dollar des États-Unis d'Amérique (USD 0) par l'annulation de la totalité des actions ordinaires dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier, avec effet immédiat, la devise dans laquelle le capital social de la Société est libellé de dollar des États-Unis d'Amérique (USD) en euro (EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de zéro euro (EUR 0), jusqu'à celui de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000,-), par l'émission de neuf millions cinq cent mille (9.500.000) actions d'un pair comptable d'un euros (EUR 1,-) chacune.

Les neuf millions cinq cent mille (9.500.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Stonebridge Holding S.à r.l., représentée par Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 21 juillet 2015.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en numéraire d'un montant en dollar des États-Unis d'Amérique équivalant à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représentant vingt-six virgule trois pour cent (26,3%) du capital social souscrit; de telle manière que le montant en dollar des États-Unis d'Amérique équivalant à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier l'Article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions cinq cents mille euros (EUR 9.500.000,-), représenté par neuf millions cinq cent mille (9.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; (les «Actions Ordinaires».)».

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire la réserve légale de la Société à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à cinq mille cinq cents Euro (EUR 5.500,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, A. DEYGLUN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126747/386.

(150138005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126751/9.

(150138731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cityhold Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 182.901.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cityhold Euro S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with R.C.S.Luxembourg under number B 172171, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company,

represented by Mrs. Torhild Refsdal, with professional address at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Propco 10 S.a r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B 182.901, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 358 of 8 February 2014, whose articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.), in order to bring it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.), represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.), shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each, to ONE MILLION FIVE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,512,500.), by the issue of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (1,500,000.) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each.

2) Payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of contribution in cash in the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.).

3) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.), in order to bring it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.), represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.), shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each, to ONE MILLION FIVE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,512,500.), by the issue of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (1,500,000.) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by a contribution in cash in the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.) entirely paid up in cash which the Company has at its disposal proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement (the "Contribution in Cash").

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 5.1. Capital.** The Company's corporate capital is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,512,500.), represented by ONE MILLION FIVE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,512,500.) shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid- up."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Cityhold Euro S.à r.l., une société existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire en date 16 octobre 2012 et enregistrée au Registre

du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.171, étant l'Associé Unique (l'Associé Unique) de la Société,

ici représentée par Mme Torhild Refsdal, ayant son adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 13 juillet 2015.

(L'Associé Unique),

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Propco 10 S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.901, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 358 du 8 février 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 12.500.), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1) à la somme de UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 1.512.500.), par l'émission de UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1) de la Société;

2) Paiement du prix de la souscription par l'Associé Unique par voie d'un apport global en espèces pour un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000.)

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 12.500.) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1), par le biais d'une augmentation d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000), à un montant de UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 1.512.500.) représenté par UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.512.500.) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique de la Société et que la somme totale de la souscription relative à l'augmentation du capital social a été entièrement payée en espèces pour un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000).

Ce montant est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate (l'Apport en Espèce);

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 1.512.500.) représenté par UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.512.500.) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominal d'UN Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille neuf cents Euros (EUR 2.900).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: T. Refsdal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 juillet 2015. 2LAC/2015/16620. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-
Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125997/132.

(150137620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Epicerie Francecos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 198.753.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Madame Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, éducatrice, demeurant à L-4477 Belvaux, 21, rue de la Poste, et
2. Monsieur Luis Miguel PEREIRA DE CARVALHO, délégué commercial, demeurant à L-4477 Belvaux, 21, rue de la Poste.

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EPICERIE FRANCECOS S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- Mme Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, prénommée:	50
- M. Luis Miguel PEREIRA DE CARVALHO, prénommé:	50
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérant administratif:

Madame Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, prénommée.

Gérant technique:

Monsieur Luis Miguel PEREIRA DE CARVALHO, prénommé.

3.- La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12345. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127297/136.

(150136472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**WT 9 - SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. SEB 10 - SICAV - FIS).**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company SEB 10 - SICAV-FIS (hereafter the «Company»), with registered office at L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing at that time in Grevenmacher, under the name SEB Spezialfonds 10 -SICAV-FIS on 25 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2714 from 26 November 2007.

The Articles of Incorporation were amended the last time on 8 August 2014 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg. The deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2293 of 28 August 2014.

The Company is registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” (Trade and Companies Register) of Luxembourg under the section B and the number B 133.426.

The meeting was opened at 4.90 p.m. by Mr. Daniel Thiel, professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, as Secretary.

The meeting elects Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, as Scrutineer.

The sole Shareholder represented at the meeting, as well as the number of shares held by the shareholder are entered in an attendance list prepared by the persons conducting the meeting, which was signed by the bureau.

This list as well as the proxy signed by the persons conducting the meeting and the notary ne varietur, are attached to this deed and will be registered together.

The Chairman declares and requests the notary to record:

I. The sole shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1) To change the Company’s name to WT9 SICAV-FIS with effective date 16 July 2015.

2) To transfer the Company’s registered office to 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg with effective date 16 July 2015.

3) To appoint Mr. Ralf Funk, Mr Michael Lange and Mr Claude Birnbaum as board members, subject to CSSF approval

4) To replace the current Articles of Incorporation by a new consolidated version reflecting points 1) and 2) above

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting. The present Meeting is therefore regularly constituted and may deliberate and decide upon the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to WT9 SICAV -FIS with effective date 16 July 2015.

As of 16 July 2015, Article one of the Articles of Incorporation will be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** A public limited company (société anonyme) in the form of an investment company with variable capital structured as a specialised investment fund (“investment company with variable capital - fonds d’investissement spécialisé”) under the name WT 9 - SICAV - FIS (the “Company”) exists between the subscriber and all future Shareholders.

The Company qualifies as an alternative investment fund (“AIF”) under the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as may be amended and/or supplemented from time to time (the “Law of 2013”) and is subject to part II of the Luxembourg law of 13 February 2007, as amended and/or supplemented from time to time, on specialised investment funds (the “Law of 2007”).“

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office to 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, with effective date on 16 July 2015.

As of 16 July 2015, Article two of the Articles of Incorporation will be read as follows:

“ **Art. 2. Registered office.** The Company's registered office is located in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. By resolution of the Board of Directors, the Company's registered office may be relocated within the same municipality. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

If the Board of Directors considers that exceptional political, economic, military or social events have occurred or are imminent which, in the opinion of the Board of Directors, could negatively affect the normal activity at the registered office of the Company or smooth contact between such registered office of the Company and other countries, the registered office may be moved temporarily to another country until the end of these exceptional events; this interim measure does not, however, have any influence on the nationality of the Company, which shall, regardless of the temporary relocation of its registered office, continue to be Luxembourg nationality.”

Third resolution

The Meeting resolves to appoint, subject to CSSF approval, the following board members for a period ending at the annual general meeting to be held in the year 2016.

Mr. Ralf Funk, born in Trier, on 19 October 1963, residing at Schneidersberg 33, D-54311 Trierweiler,

Mr Michael Lange, born in Scheessel on 28 June 1964, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

and Mr Claude Birnbaum, born in Luxembourg, on 25 April 1961, professionally residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

There being no other business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known by the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. THIEL, R. GALIOTTO, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23139. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. Juli 2015.

Référence de publication: 2015126761/82.

(150138031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Siboney Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue dernier sol.

R.C.S. Luxembourg B 187.110.

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Siboney Services S.A.» ayant son siège social au 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1915 le 23 juillet 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 187.110.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, qui nomme comme secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Divers.

II. Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes, pour les besoins de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et par le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et, par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet le conseil en gestion d'entreprises et les services annexes liés à cette activité tel que la fourniture de services administratifs et sociaux à d'autres entités juridiques sous quelle que forme que ce soit. La société aura également comme objet de donner des conseils en relation avec le développement commercial d'entreprises et la

recherche de nouveaux clients pour ces entreprises. La Société pourra assumer les fonctions d'administrateur ou de gérant d'autres entités juridiques.

La Société aura également pour objet l'achat, la gestion, la location et la vente de tout ou partie de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, pour son propre compte. L'achat d'immeuble pourra s'effectuer directement ou indirectement via l'utilisation d'un contrat fiduciaire.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et la vente de ces participations.

La Société pourra exécuter toutes les opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra octroyer des crédits rémunérés ou non à ses actionnaires ou à des tiers.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter, emprunter avec ou sans intérêts, hypothéquer, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes ainsi que donner mainlevée.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celles-ci ont signées avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12412. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127794/81.

(150136793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

ROYAL LUX SERVICES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 198.810.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Marie-Astrid MUNSCH, commerçante, demeurant à F-57970 Stuckange, 5, rue des Cerisiers.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'activité d'intermédiaire et de coordinateur entre professionnels ainsi que toutes activités commerciales de tous biens et services non réglementées par des lois ou réglementations spécifiques.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de ROYAL LUX SERVICES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Marie-Astrid MUNSCH, commerçante, demeurant à F-57970 Stuckange, 5, rue des Cerisiers.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Astrid MUNSCH, commerçante, née à Thionville (France), le 27 juillet 1975, demeurant à F-57970 Stuckange, 5, rue des Cerisiers.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante, représentée comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127778/130.

(150137746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

Suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 22 juillet 2015, la décision suivante a été prise:

- Les mandats des gérants suivants sont renouvelés à compter du 22 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

Fabrice Rota, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
Lukas Christiaan Baaijens, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au Oude Utrechtseweg 32, 3743KN Baarn, Pays-Bas;

Gerardus Johannes Schipper, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au Oude Utrechtseweg 32, 3743KN Baarn, Pays-Bas.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Fabrice Rota, gérant de catégorie A;
- Patrick van Denzen, gérant de catégorie A;
- Lukas Christiaan Baaijens, gérant de catégorie B;
- Gerardus Johannes Schipper, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2015125971/25.

(150138627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

LNJ Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 146.541.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126452/10.

(150138233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.
